

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1757

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 6

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« dispositions »

les mots :

« règles générales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.